

Flash info pratique

« **Entretien de retour d'absence** » : **refusez d'y participer !**

Depuis plusieurs années la Municipalité parisienne se préoccupe beaucoup de « l'absence » (congés de maladie ordinaire et absences injustifiées) qui atteindrait près de 9% de l'effectif, soit en moyenne 20 jours par agent et par an, soit plus de 4000 agents (Equivalents Temps Plein) absents en permanence !

Audit de l'Inspection générale, commission du Conseil de Paris, DRH, ... tout un chacun se penche sur la question et des « solutions » se profilent...

Rassurez vous il ne s'agit pas d'améliorer vos conditions de travail, ou de moderniser votre cadre de travail, il ne s'agit pas de renforcer les effectifs là ou le travail est trop usant...

Il s'agit d'organiser un « entretien de retour d'absence » pour chaque agent qui atteindrait le seuil de 20 jours d'absence... même discontinus ! *Cet entretien se déroulerait avec un supérieur administratif (ou une UGD ?) afin de déterminer le pourquoi des absences de chaque agent mais « sans parler ni de maladie, ni de vie personnelle » (sic) !*

Pour la **Cfdt** : **c'est non !** Notre syndicat est bien conscient du problème posé par ces absences qui pèsent en premier lieu sur les collègues présents qui doivent assurer (sans renfort) la charge de travail des absents. Il semble néanmoins nécessaire de rappeler que tout ce qui touche à l'état de santé d'un salarié ne concerne que des médecins liés par le secret professionnel : **nous n'accepterons ni la culpabilisation des agents à leur retour, ni l'hypocrisie de ces entretiens durant lesquels, chacun le sait on parlera santé et vie privée... avec la hiérarchie !**

Inacceptable !

Les raisons des absences, nous les connaissons : maladies mais aussi mauvaises conditions de travail, effectifs insuffisants, déprimés liés au stress, travail en roulement, souffrance au travail... *Le Code du travail (qui sur cette question s'applique dans nos services) prévoit déjà une visite médicale obligatoire avant de reprendre le travail après un arrêt maladie de 20 jours.*

Pour la **Cfdt** : que la Ville applique la loi avant de mettre en place un nombre considérable d'entretiens sans résultats concrets dans les services.

Si vous êtes convoqué à un tel entretien,

... prenez contact rapidement avec un militant **Cfdt**

Syndicat **CFDT INTERCO** des Services Publics Parisiens,
19 rue du Renard 75004 PARIS

☎ 01 49 96 68 10 ☎ 01 44 59 61 51

e-mail : spp.cfdt@wanadoo.fr ; spp.cfdt@paris.fr